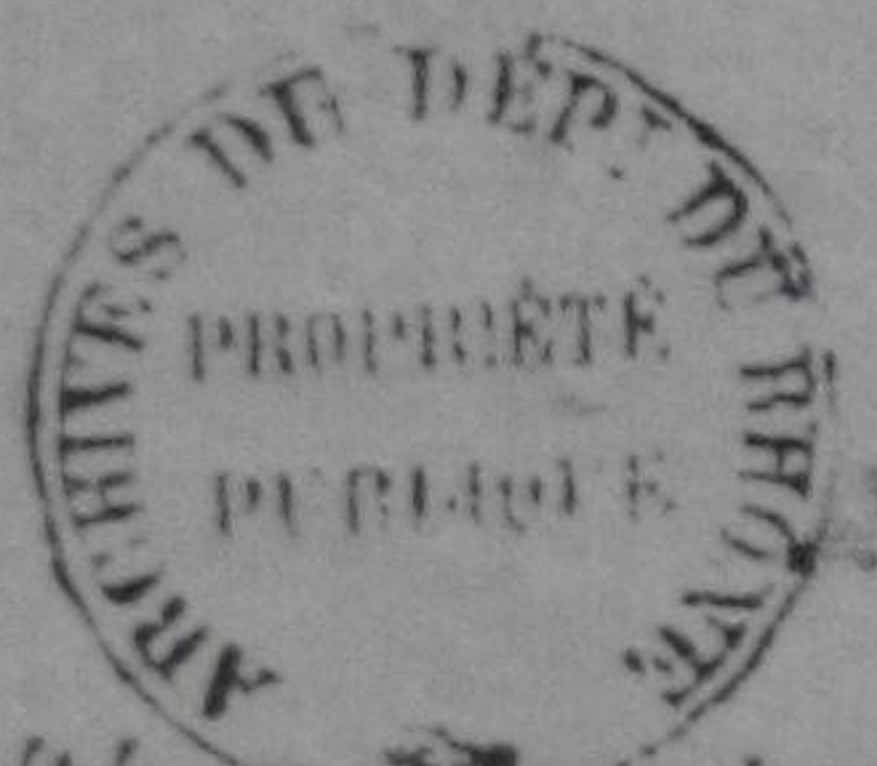


M<sup>e</sup> J<sup>ve</sup> Guerin & fils  
Lyon

Paris, 1<sup>er</sup>. Prairial an 12,  
21 Mai 1804.

M.



Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre Société, sous la raison de DEMEURE, père, fils, MICHEL et C<sup>e</sup>., étant terminée, et notre père nous ayant cédé cet établissement, nous venons d'en former une nouvelle sous la raison de DEMEURE, frères.

Nous continuerons comme par le passé, la fabrication des Dentelles noires et des Eventails.

Nous nous occuperons également de toutes espèces de commissions, d'achats et de ventes en Marchandises.

Le zèle et la célérité que nous mettrons M. dans l'exécution de vos ordres, nous mériteront, nous l'espérons, votre bienveillance et la continuation de votre confiance.

L'honneur étant pour nous le plus précieux de tous les biens, nous devons, en formant une nouvelle société, venger le nôtre des atteintes que l'envie a tenté de lui porter à diverses reprises.

Sans nous attacher à répondre en détail à tous les bruits calomnieux, légèrement ou méchamment répandus à différentes époques, soit de vive voix, soit par correspondance sur des prétendues faillites de notre famille, tant dans cette ville que dans celles de Lyon et Cadiz, nous prévenons tous ceux qui auraient souffert quelque lésion, et à qui il serait dû quelque chose par les diverses sociétés, dans lesquelles a figuré notre nom depuis 40 ans dans les trois places susdites, qu'ils peuvent se présenter à notre domicile dans cette ville, ou à celui de notre père à Cadiz, ils seront remboursés de suite.

Veillez prendre note de nos signatures ci-bas, pour n'ajouter foi qu'à elles seules.

Nous vous saluons.

Signatures.

Celle de N/S. PIERRE DEMEURE, aîné.

*Demeure frères*

Celle de N/S FRANÇOIS DEMEURE, jeune,

*Demeure frères*

Rue Pastourelle, N.º 26.